

INSCRIPTIONS EN CLASSE DE 2^{NDE}

A l'attention des familles des élèves de 3^{ème} affectés en classe de seconde au lycée Cassini de Clermont de l'Oise pour l'année scolaire 2023/2024.

Madame, Monsieur,
Vous venez d'obtenir l'avis d'affectation de votre enfant. Vous devez renseigner et imprimer le dossier d'inscription via le site internet du lycée (<https://cassini-clermont.ac-amiens.fr>) et vous êtes invités à vous présenter au lycée selon le planning suivant afin de confirmer cette inscription

LE JEUDI 29 JUIN :

<u>Jeudi 29 juin</u>	8h-9h	Collège Fernel – Clermont	noms de A à F
	9h-10h	Collège Fernel – Clermont	noms de G à Z
	10h-11h	Collège La Rochefoucauld - Liancourt	
	11h-11h30	Collège St Jeanne d'Arc – Agnetz	noms de A à F
	11h30-12h	Collège St Jeanne d'Arc – Agnetz	noms de G à Z
	13h-14h	Collège Cousteau –Breuil le Vert	noms de A à F
	14h-15h	Collège Cousteau –Breuil le Vert	noms de G à Z
	15h-15h30	Collège Louise Michel - Saint Just	noms de A à F
	15h30-16h	Collège Louise Michel - Saint Just	noms de G à Z
	16h-16h30	Collège Rolland - Mouy	noms de A à F
	16h30-17h	Collège Rolland - Mouy	noms de G à Z

LE VENDREDI 30 JUIN :

<u>Vendredi 30 juin</u>	9h-9h30	Collège Blin-Maignelay
	9h30-10h	Collège Veil-Cauffry
	10h-10h30	Autres collèges-Redoublants

Les pièces suivantes vous seront nécessaires le jour de l'inscription:

- l'avis d'affectation donné par votre collège d'origine
- le dossier d'inscription à compléter et imprimer par vos soins
- les copies des 3 bulletins trimestriels de la classe de 3^{ème}
- une copie de la carte d'identité de l'élève
- une copie du livret de famille
- 4 photos couleurs non scannées
- une copie des pages de vaccinations du carnet de santé
- un chèque de 8 € en cas d'adhésion au foyer socio-éducatif
- un chèque de 38.50 € pour l'ouverture du badge cantine (10 repas)
- un relevé d'identité bancaire

Attention : Tout dossier qui ne serait pas traité par la chaîne d'inscription mais simplement déposé à l'établissement ou retourné par la poste ne sera en aucun cas validé.

La présence d'un **seul représentant légal** est indispensable car vous traiterez également ce jour, de la cantine, du transport scolaire, des éventuels transferts de bourses et des manuels scolaires.

Merci de compléter au préalable le dossier et de coller les photos afin de gagner du temps sur la chaîne d'inscription. Pensez à vous munir de votre propre stylo, port du masque recommandé.

Correspondants : Mme DENAIN, Mme JOYEUX
Conseillers Principaux d'Education
03 44 68 28 28

**Fiche d'inscription en classe de 2de
Année 2023/2024
LGT CASSINI-CLERMONT**

NOM **Prénoms**..... Sexe : F / M
 Né(e) le .../.../20..... à Département

N° tel portable de l'élève : E-mail de l'élève :

Nationalité

Collège d'origine :

Redoublement classe de 2de : OUI / NON

Régime : Externe / Demi-pensionnaire / interne (*selon places disponibles*)

Adhésion au FSE (*Foyer socio-éducatif*) : OUI / NON
 (*uniquement par chèque de 8€ à l'ordre du FSE*)

Responsables légaux de l'élève :

Nom : **Prénom** :

Lien de parenté :

Adresse :

.....

Téléphone : Mail (obligatoire):.....

Autre parent :

Nom **Prénom**.....

Lien de parenté :

Adresse (*Si différente de celle ci-dessus*):.....

.....

Téléphone : Mail (obligatoire) :

Autorisez-vous la communication de votre adresse aux associations de parents d'élèves : OUI / NON

Profession du père : **Lieu de travail** :

Téléphone portable : **Téléphone du poste** :

Profession de la mère : **Lieu de travail** :

Téléphone portable : **Téléphone du poste** :

Nombre d'enfants à charge dans le second degré public (collège + lycée) :

Nombre total d'enfant(s) à charge :

En dehors des heures de cours ou en l'absence d'un enseignant :

- J'autorise mon enfant à quitter l'établissement
- Je n'autorise mon enfant pas à quitter l'établissement

J'ai pris connaissance du règlement intérieur du lycée Cassini (consultable sur le site du lycée) et ai pris note que l'inscription vaut acceptation de ce règlement.

Signature de l'élève :

Signature des responsables légaux :

Merci de compléter le document suivant :

Obligatoire	LV1	<input type="checkbox"/> Anglais	<input type="checkbox"/> Allemand	<input type="checkbox"/> Italien ESABAC
	<i>Cocher la case concernée</i>	<input type="checkbox"/> Anglais EURO	<input type="checkbox"/> Allemand EURO	
	LV2	<input type="checkbox"/> Anglais	<input type="checkbox"/> Allemand	
	<i>Cocher la case concernée</i>	<input type="checkbox"/> Espagnol	<input type="checkbox"/> Italien	

**Les options ci-dessous sont facultatives :
(toute option choisie sera obligatoirement suivie toute l'année scolaire)**

DNL Anglais-Physique DNL Espagnol-SVT DNL Anglais-SES
(non compatible avec l'anglais EURO et allemand Euro)

Facultatif	Enseignement optionnel général 1 au choix (3 h)	<input type="checkbox"/> LV3 Italien	* : nombre de places limitées
		<input type="checkbox"/> Cinéma-audiovisuel (CAV)*	
<input type="checkbox"/> Théâtre*			
<input type="checkbox"/> EPS*			
ET OU (rayer la mention inutile)			
1 au choix	Enseignement optionnel général (3 h)	<input type="checkbox"/> LCA Latin	
		<input type="checkbox"/> LCA Grec	
ET OU (rayer la mention inutile)			
1 au choix	Enseignement optionnel technologique (1h30) <i>Classer par ordre de préférence (1 à 2)</i>	<input type="checkbox"/> Management et gestion	
		<input type="checkbox"/> Santé et social	
		<input type="checkbox"/> Sciences et laboratoire	

Les enseignements optionnels de LCA latin et grec peuvent être choisis en plus des enseignements optionnels suivis par ailleurs.

Ex : si je prends LCA Latin ou LCA grec, je peux également prendre CAV et Sciences et laboratoire soit 7h30 en plus des enseignements communs.

Attention, les choix exprimés restent des vœux. Ils seront validés en fonction du nombre de places disponibles, de l'ouverture ou non de l'enseignement et de la compatibilité des enseignements.

Signature de l'élève :

Signatures des responsables légaux :



L'accès du service de restauration est autorisé par la validation d'un badge délivré par les services d'intendance. Ce badge est rigoureusement personnel et valable durant toute la scolarité de l'élève.

Retrait du badge :

Les nouveaux élèves demi-pensionnaires du lycée recevront leur badge le premier jour de la rentrée scolaire.

Le jour de l'inscription vous seront demandés :

- ⇒ La **fiche financière** dûment remplie
- ⇒ Une somme minimum de **38.50 euros** au titre des 10 premiers repas (chèque ou espèces)
- ⇒ **Une photo** pour la création du badge de cantine (photo récente moins de 3 mois)
- ⇒ Un **RIB** (relevé d'identité bancaire)

Paiement en cours d'année scolaire :

Le paiement de la cantine peut se faire :

1 – **par Internet** avec une carte bancaire sur le site **www.winresto.fr** (vos codes d'accès vous seront adressés par e-mail en début d'année scolaire).

2 - **par chèque** à l'ordre de l'Agent comptable du lycée Cassini, au dos duquel devront être indiqués le nom et prénom de l'élève. (*Les chèques seront à déposer dans la boîte aux lettres de l'Intendance l'encaissement se fait tous les matins de 8h à 11h*)

3- **en espèces** à la caisse du lycée (caisse ouverte les **matins de 8h à 11 h**)

L'élève déjà titulaire d'un badge devra veiller à l'alimenter **4 jours avant épuisement**.

Fonctionnement du self :

Les élèves peuvent prendre leur repas de 11 h 15 à 13 h 10
Le badge n'autorise qu'un repas par jour.

Perte ou détérioration du badge :

Le badge remis à l'élève lors de son inscription en qualité de demi-pensionnaire ou d'interne est rigoureusement personnel. Le titulaire du badge est responsable de l'utilisation et de la conservation de celui-ci, dans les conditions qui permettent son utilisation normale.

- en cas de perte

Le titulaire du badge doit immédiatement signaler au service d'intendance du lycée la perte du badge, afin d'en bloquer l'utilisation. Si le badge n'est pas retrouvé, il est remplacé contre le versement d'une somme correspondante à son coût de remplacement : **4.15 €** actuellement selon la tarification fixée par le Conseil d'administration du lycée. Le solde est reporté sur le nouveau badge.

- en cas de détérioration

Dans la mesure où, exempt de défaut d'origine, ce badge présente des dommages apparents, il sera échangé contre le versement d'une somme correspondante à son coût de remplacement : **4.15 €** actuellement.

Si le badge est invalide alors que son aspect ne présente aucun défaut, il sera remplacé.

Dans les deux cas, le solde des repas sur le badge en défaut, sera reporté sur le nouveau badge.

FICHE FINANCIEREPHOTO
*Moins de 3 mois

Nom de l'élève Prénom

Date de Naissance / / Classe **BOURSIER** : OUI - NONCoordonnées des PARENTS (responsable légal financier)

Nom et Prénom:

Adresse :

CP : Ville :

Téléphone : Portable :

Régime : Demi-pensionnaire InterneAdresse Mail : MERCI D'ECRIRE EN LETTRES MAJUCULES

@

Signature des parents ou du responsable légalÀ joindre pour l'inscription :

- Espèces ou Chèque de 38,50€
- Photo d'identité
- RIB

CADRE RESERVÉ Á L'ADMINISTRATIONREGLÉ : EN CHÈQUE EN ESPÈCES

LE

Autorisation parentale d'enregistrement et d'utilisation de l'image/la voix d'une personne mineure

La présente demande est destinée à recueillir le consentement et les autorisations nécessaires dans le cadre de l'enregistrement, la captation, l'exploitation et l'utilisation de l'image des élèves (photographie, voix) quel que soit le procédé envisagé. Elle est formulée dans le cadre du projet spécifié ci-dessous et les objectifs ont été préalablement expliqués aux élèves et leurs responsables légaux.

Vu le Code Civil (article 9), la Déclaration universelle des droits de l'homme (article 12), la Convention européenne des droits de l'homme (article 8) et la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne (article 7)

Vu le règlement général européen N°2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données (RGPD) et à la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 modifiée le 29 juin 2018 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés

[à compléter par l'école ou l'établissement scolaire en début d'année scolaire]

École ou établissement scolaire : **Lycée Cassini** Tél. : 0344682828 Code postal / Commune : **60600 CLERMONT**

Année scolaire : **2023-2024** Classe de : _____

1- Finalités envisagées

Gestion administrative, activités pédagogiques,

Merci de détailler autant que possible les différentes finalités envisagées et de les compléter si besoin :

PHOTO DE CLASSE à la rentrée scolaire

Utilisation interne à l'établissement de la photo individuelle sur Pronote

2- Désignation du projet audio-visuel*

Projet : « Photo de classe et logiciel Pronote »

Titre de l'œuvre si applicable : _____

L'enregistrement aura lieu aux dates/moments et lieux indiqués ci-après.

Date(s) d'enregistrement **rentrée scolaire 2023-2024** Lieu(x) d'enregistrement : **Lycée**

La présente autorisation est consentie à titre gratuit. Le producteur de l'œuvre audiovisuelle créée ou le bénéficiaire de l'enregistrement exercera l'intégralité des droits d'exploitation attachés à cette œuvre/cet enregistrement. L'œuvre/l'enregistrement demeurera sa propriété exclusive. Le producteur/le bénéficiaire de l'autorisation s'interdit expressément de céder les présentes autorisations à un tiers.

* Le cas échéant

3- Modes d'exploitation envisagés

Autorisation*	support	Conservation	endue de la diffusion
<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Gestion administrative Logiciel de vie scolaire	1 année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire
<input checked="" type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Trombinoscope	1 année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire, élèves de l'établissement.
<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Pour un usage collectif dans sa classe	1 année scolaire	Personnels administratifs, équipe pédagogique et vie scolaire, élèves de l'établissement
<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	En Ligne	1 année scolaire	Site avec accès réservé (ENT, plateforme, extranet ...) Précisez le(s) site(s) :
<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	En Ligne	1 année scolaire	Internet (monde entier) Précisez le(s) site(s) :
<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Support de stockage amovible	1 année scolaire	Précisez les destinataires du support :

<input type="checkbox"/> OUI <input checked="" type="checkbox"/> NON	Projection collective	1 année scolaire	<input type="checkbox"/> Usage collectif dans les classes des élèves enregistrés <input type="checkbox"/> Autres usages institutionnels à vocation éducative, de formation ou de recherche. <input type="checkbox"/> Usages de communication externe de l'institution.
<input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON	Autre (précisez)	1 année scolaire	Précisez les destinataires :

* Cocher les cases

4- Consentement de l'élève

- On m'a expliqué et j'ai compris à quoi servait ce projet.
 On m'a expliqué et j'ai compris qui pourrait voir cet enregistrement.
Et je suis d'accord pour que l'on enregistre, pour ce projet, mon image ma voix.

Nom prénom de l'élève :

Signature :

5- Autorisation parentale

Je (Nous) soussigné(e)(s)

Demeurant :

Et [Nom – Prénom]

Demeurant : [adresses à préciser si différentes]

Agissant en qualité de représentant(s) légal (aux) de : [Nom – Prénom de l'élève]

Je reconnais être entièrement investi de mes droits civils à son égard. Je reconnais expressément que le mineur que je représente n'est lié par aucun contrat exclusif pour l'utilisation de son image et/ou de sa voix, voire de son nom et

autorise (ons) la captation de l'image / de la voix de l'enfant et l'utilisation qui en sera faite par son école / établissement scolaire.

n'autorise (ons) pas la captation de l'image / de la voix de l'enfant.

Merci d'écrire lisiblement le mot « **REFUS** » : _____

Fait à

Le Signature (s) :

6- Pour exercer vos droits

Les données recueillies au sein de ce formulaire font l'objet d'un traitement par [Le chef d'établissement pour les collèges et lycées ou le directeur académique des services de l'éducation nationale pour les écoles] afin de répondre à une mission d'intérêt public. Ces données ne sont pas conservées au-delà de l'année scolaire relative à la présente autorisation. Les informations vous concernant ainsi que votre enfant ne sont transmises qu'aux seules personnes en charge du traitement de la présente autorisation.

Vous disposez d'un droit d'accès aux données vous concernant, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit à la limitation du traitement de vos données. Vous disposez également d'un droit à l'effacement concernant l'image/la voix enregistrée et utilisée dans le cadre décrit ci-dessus.

Pour exercer vos droits ou pour toute question sur le traitement de vos données, vous pouvez contacter le délégué à la protection des données à l'adresse suivante: dpd@ac-..... Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation auprès de la CNIL, en ligne sur www.cnil.fr ou par voie postale à l'adresse suivante : 3 place de Fontenoy – TSA 80715 – 75334 PARIS Cedex 07

Fait en autant d'originaux que nécessaire (représentants légaux, organisateur projet et établissement scolaire).

FICHE INFIRMERIE D'URGENCE A L'INTENTION DES PARENTS*

Identité de l'élève	
Nom :	Prénoms :
Né(e) le :	N° portable élève :
Scolarité	
Rentrée 2023 – 2024	CLASSE : REGIME : <input type="checkbox"/> Demi-pensionnaire <input type="checkbox"/> Externe <input type="checkbox"/> Interne
Rentrée 2022 -2023 (année précédente) :	ETABLISSEMENT : CLASSE :
Responsable préférentiel	Deuxième responsable
Nom, Prénom :	Nom, Prénom :
Adresse complète :	Adresse complète :
☎ dom. :	☎ dom. :
☎ portable :	☎ portable :
☎ travail :	☎ travail :
Profession :	Profession :
Courriel :	Courriel :
Personne à contacter en cas d'urgence	
Nom, Prénom :	Lien de parenté (à compléter) :
Adresse complète :	
☎ dom. :	☎ portable :
<p>① En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.</p>	
Autres renseignements	
N° de sécurité sociale : Adresse du centre de sécurité sociale: N° de l'assurance scolaire : Adresse de l'assurance scolaire :	
Autorisation d'intervention chirurgicale	
Nous soussignés, Monsieur et/ou Madame autorisons l'anesthésie de notre fils/fille au cas où, victime d'un accident ou d'une maladie aiguë à évolution rapide, il/elle aurait à subir une intervention chirurgicale.	
Fait à....., le Signature des responsables légaux :	
Informations complémentaires	
Date du dernier rappel antitétanique : (pour être efficace, cette vaccination nécessite un rappel tous les 5 ans)	
Observations particulières que vous jugez utiles de porter à la connaissance de l'établissement (allergies, traitements en cours, précautions particulières à prendre, maladies, suivi extérieur ...) :	
L'enfant bénéficie-t-il d'un ou de plusieurs dispositifs suivants : (Cocher la case correspondante et indiquer la cause) Merci de nous remettre une copie des documents en votre possession	
<input type="checkbox"/> PAI (Projet d'Accueil Individualisé) : <input type="checkbox"/> PAP (Plan d'Accompagnement Personnalisé) : <input type="checkbox"/> PPS (Projet Personnalisé de Scolarisation) : <input type="checkbox"/> PPRE (Programme Personnalisé de Réussite Educative) : <input type="checkbox"/> Nécessité d'un traitement médical ponctuel selon une prescription médicale (bronchodilatateur, antalgique...) :	
Médecin traitant (NOM, adresse, Tél) :	

services administratifs, des salles d'enseignements, des professeurs et des services techniques, du CDI et des laboratoires du lycée, et plus généralement, tous les matériels informatiques mis à disposition des utilisateurs. Le respect des règles définies par la présente charte s'étend également à l'utilisation des systèmes informatiques d'organismes extérieurs au lycée, systèmes accessibles par l'intermédiaire des réseaux de l'établissement, par exemple le réseau Internet.

2. CONDITIONS D'ACCES AUX RESEAUX INFORMATIQUES DU LYCEE

L'utilisation des moyens informatiques du lycée a pour objet exclusif de mener des activités de recherche, d'enseignement, d'administration ou de documentation. Sauf autorisation préalable ou convention signée par le Proviseur du lycée, ces moyens ne peuvent être utilisés en vue de réaliser des projets ne relevant pas des missions confiées aux utilisateurs.

En début d'année, chaque utilisateur se voit attribuer un compte informatique (*login* + *mot de passe*) qui lui permettra de se connecter au réseau et d'utiliser internet. Les comptes et mots de passe sont inaccessibles, personnels et permettent une identification. Chaque utilisateur est responsable de l'utilisation qui en est faite. Le mot de passe choisi ne doit pas être devinable par autrui (nom de l'utilisateur, date de naissance, ...).

L'utilisateur préviendra l'administrateur si son mot de passe ne lui permet plus de se connecter ou s'il soupçonne que son compte est violé.

3. LE RESPECT DE LA DÉONTOLOGIE INFORMATIQUE

REGLES DE BASE :

Chaque utilisateur s'engage à respecter les règles de la déontologie informatique et notamment à ne pas effectuer intentionnellement des opérations qui pourraient avoir pour conséquences :

- de masquer sa véritable identité ;
- de s'approprier le mot de passe d'un autre utilisateur ;
- de modifier ou de détruire des informations ne lui appartenant pas sur un des systèmes informatiques ;
- d'accéder à des informations appartenant à d'autres utilisateurs sans leur autorisation ;
- de porter atteinte à l'intégrité d'un autre utilisateur ou à sa sensibilité, notamment par l'intermédiaire de messages, textes ou images provocants ;
- d'interrompre le fonctionnement normal du réseau ou d'un des systèmes connectés ou non au réseau ;
- de se connecter ou d'essayer de se connecter sur un site sans y être autorisé ;
- de modifier ou de détruire des informations ou de porter atteinte à l'intégrité de tout système connecté au réseau.
- d'exprimer des opinions personnelles susceptibles d'engager toute autre personne physique ou morale

La réalisation et/ou l'utilisation d'un programme ou outil informatique ayant de tels objectifs sont strictement interdites.

Charte Informatique du Lycée CASSINI de Clermont *à destination des élèves, des étudiants et* *apprentis, des stagiaires.*

La présente charte a pour objet de définir les règles d'utilisation des moyens et systèmes informatiques du Lycée CASSINI de Clermont. Elle est annexée au règlement intérieur du lycée. Elle s'inscrit dans le cadre des lois en vigueur :

- Loi n°78-17 du 6 janvier 1978 "informatique, fichiers et libertés"
- Loi n°78-753 du 17 juillet 1978 sur l'accès aux documents administratifs
- Loi n°85-660 du 3 juillet 1985 sur la protection des logiciels
- Loi n°88-19 du 5 janvier 1988 relative à la fraude informatique
- Loi n°92-597 du 1er juillet 1992 (code de la propriété intellectuelle)

Internet n'est pas une zone de non-droit.

Sont ainsi notamment, mais pas exclusivement, interdits et pénalement sanctionnés :

- le non-respect des droits de la personne : l'atteinte à la vie privée d'autrui, la diffamation et l'injure...
- le non-respect des bonnes mœurs et des valeurs démocratiques, la provocation à commettre des actes illicites ou dangereux, le fait de favoriser la corruption, la diffusion de messages et de documents à caractère violent ou pornographique, l'incitation à la consommation de substances interdites, la provocation aux crimes et délits et la provocation au suicide, la provocation à la discrimination, à la haine notamment raciale ou à la violence, l'apologie de tous les crimes, notamment meurtre, viol, crime de guerre et crime contre l'humanité, la négation de crimes contre l'humanité...
- le non-respect de la propriété intellectuelle et artistique : la reproduction, représentation ou diffusion d'une œuvre de l'esprit (par exemple, extrait musical ou littéraire, photographie...) en violation des droits de l'auteur ou de toute autre personne titulaire de ces droits, les copies de logiciels commerciaux pour quelque usage que ce soit (sauf copie de sauvegarde), la contrefaçon...

1. CHAMP D'APPLICATION DE LA CHARTE

Les règles et obligations ci-dessous énoncées s'appliquent à toute personne ci-après (élèves, étudiants et apprentis, élèves stagiaires extérieurs à l'établissement, stagiaires du GRETA ...) autorisée à utiliser les moyens et systèmes d'information du Lycée CASSINI. Ces derniers comprennent notamment les réseaux, serveurs, stations de travail et micro-ordinateurs ainsi que leurs périphériques (imprimantes, scanners, casques, ...) des

NOM : Prénom : Classe :

4. UTILISATION DE LOGICIELS ET RESPECT DES DROITS DE LA PROPRIETE

L'utilisateur ne peut installer un logiciel sur un ordinateur ou le rendre accessible sur le réseau qu'après avis du ou des administrateurs concernés.

L'utilisateur s'interdit de faire des copies de logiciels ou de fichiers (*textes, images, musiques, vidéo,...*) n'appartenant pas au domaine public (*violation des droits d'auteur et de copyrights*).

Notamment, il ne devra en aucun cas :

- installer des logiciels à caractère ludique ;
- faire une copie d'un fichier ou logiciel commercial ;
- contourner les restrictions d'utilisation d'un logiciel ;
- développer des programmes qui s'auto-dupliquent ou s'attachent à des programmes (*virus informatique, cheval de Troie, ...*).

De plus, l'utilisateur s'engage à :

- ne pas se connecter sur un site sans rapport avec la recherche demandée par le professeur ;
- utiliser Internet uniquement pour des tâches d'ordre pédagogiques (sont interdits notamment les "chats", les sites "illicites en milieu scolaire" et "de piratage", ...);
- n'imprimer que le strict nécessaire et après autorisation.

5. UTILISATION EQUITABLE DES MOYENS INFORMATIQUES

Toutes les activités des postes informatiques (utilisateur, date, heure, accès internet, ...) sont sous le contrôle permanent des serveurs et y sont stockés.

Chaque utilisateur s'engage à prendre soin du matériel et des locaux informatiques mis à sa disposition. Il informe, directement ou par l'intermédiaire d'un professeur le responsable du matériel informatique de toute anomalie constatée. L'utilisateur doit s'efforcer de n'occuper que la quantité d'espace disque qui lui est strictement nécessaire. Les utilisateurs doivent périodiquement effectuer des sauvegardes de leurs données.

Les activités risquant d'accaparer fortement les ressources informatiques (impression de gros documents, calculs importants, utilisation intensive du réseau, ...) devront être effectuées aux moments qui pénalisent le moins la communauté.

Un utilisateur ne doit jamais quitter un poste de travail sans se déconnecter.

En cas de non-respect des règles énoncées ci-dessus, il pourra être pris les sanctions suivantes, en plus des sanctions propres au règlement intérieur :

- Observations ou réprimandes
- Heures de retenues
- Fermeture temporaire du compte (accès réseau et Internet interdit) de 1 semaine à 1 mois,
- Fermeture définitive du compte en cas de récidive par décision du chef d'établissement.

NOM : Prénom : Classe :

6. PROGRAMME D'AIDE A L'ENSEIGNEMENT ET D'ASSISTANCE

L'établissement est équipé de logiciels d'aide à l'enseignement (« Netsupport School, Italc, ...»), installés dans certaines salles, permettant aux professeurs ou au personnel informatique d'interagir avec les élèves, afin d'assister les utilisateurs.

- Affichage de l'écran du professeur sur celui des élèves/étudiants et inversement.
- Supervision des postes élèves par le professeur (visualisation des écrans, démarrage, arrêt, blocage des postes)
- Distribution de fichiers de/vers le professeur
- Limitation de l'accès Internet
- Tests d'évaluation automatisés
- Discussion élèves/professeur
- Etc.

Les utilisateurs sont informés de la présence de tels logiciels. L'utilisation de ces logiciels est à la discrétion de l'enseignant qui peut les utiliser ou non, à tout instant, pendant un cours. Pour des questions de respect de la vie privée, les élèves sont informés qu'ils doivent strictement limiter leurs activités à des activités pédagogiques (ou liées) pendant les cours.

NOM et Prénom de l'élève :

Classe :

Signature de l'Elève

NOMS et Prénoms des Responsables légaux :

Signature des 2 responsables légaux



Adhésion au FSE du lycée Cassini



Le foyer Socio-éducatif du lycée Cassini est une association type loi 1901, organisée, gérée et animée par les élèves et les personnels volontaires du lycée.

Il a pour but de participer au développement et au financement des différentes activités menées en direction des élèves, en dehors du cadre classique des cours. **L'adhésion y est annuelle et facultative.**

Le **FSE** alloue des subventions pour les sorties pédagogiques, les voyages, participe à la billetterie des sorties Théâtre, cinéma, musées, finance différents clubs (BD, photos, danse, chorale)

✂ -----

Nom:..... Prénom:..... Classe:

J'adhère au FSE en versant **8 euros** en chèque à l' ordre du **FSE lycée Cassini**

Nom :

Prénom :

Etablissement et Classe actuelle:

Sexe: Féminin Masculin

Date de Naissance :

**Dossier de candidature
Pour l'option EPS
Classe de Seconde**

ESCALADE

VOLLEY

BIATHLON



Avis du professeur d'EPS de la classe de Troisième (aptitudes, capacités de travail, investissement, absentéisme)

.....
.....
.....
.....
.....
.....

Quelle est votre motivation pour choisir l'option EPS ?

.....
.....
.....
.....
.....

Durant ces trois années l'élève découvrira et approfondira sa pratique physique ainsi que sa réflexion sur les activités proposées en menant à bien un projet personnel et collectif.

La pratique soutenue de l'option EPS ne sera pas compatible avec des problèmes médicaux récurrents (trouble de l'équilibre, vertige, traumatismes articulaires...).

Date :

Signature élève :

Signature Parents :

Joindre les bulletins de l'année de Troisième

A renvoyer au lycée Cassini avant le 30 Juin 2023 ou à joindre au dossier d'inscription lors de votre venue au lycée.

Nom : _____

Prénom : _____

Cochez les 3 affirmations qui vous correspondent le mieux.

• **J'ai envie de m'inscrire car**

- Je suis passionné(e) et j'ai déjà une pratique régulière du théâtre.
(Précisez dans quel cadre, quelle association : _____)
- Je suis timide et je pense que la pratique théâtrale m'aiderait à m'affirmer.
- Je connais quelqu'un qui était inscrit les années précédentes et qui m'a conseillé de m'inscrire.
- Je connais quelqu'un qui a déjà fait du théâtre et qui me conseille d'en faire.
- Je voudrais améliorer mon expression corporelle.
- On m'a toujours dit que je devrais faire du théâtre car je suis à l'aise en public.
- Mes parents me conseillent de faire du théâtre.
- J'ai des difficultés à canaliser mon énergie et je pense que le théâtre pourrait m'y aider.
- J'ai toujours voulu faire du théâtre et je pense que c'est une occasion de réaliser mon rêve.
- J'ai déjà fait du théâtre et je voudrais recommencer.
- J'ai toujours voulu apprendre à jouer car je trouve cela magique.
- J'ai des amis qui vont s'inscrire.
- J'ai déjà vu un spectacle au lycée Cassini et cela m'a plu.
- J'ai un projet professionnel dans le secteur du spectacle vivant. (Théâtre, danse, cirque etc.)
- Je veux participer à des sorties théâtrales.
- Je veux participer à un projet artistique collectif.
- Je veux me préparer à l'épreuve du grand Oral du baccalauréat.
- Je veux être comédien(ne) et être applaudi(e).
- J'ai des difficultés scolaires et j'ai envie de m'affirmer dans une pratique artistique qui propose un enseignement plus concret et physique.
- Je suis venu(e) à la journée « portes ouvertes » du lycée et j'ai été intéressé(e) par la présentation de l'option.
- J'ai cherché les informations sur le site du lycée concernant l'option théâtre et j'ai été intéressé(e).
- Autres raisons :

• **Je veux :**

- Absolument être pris(e) dans l'option, je n'ai aucun doute.
- Avoir un complément d'information avant de m'engager.
- Assister à quelques cours avant de m'engager, car je ne suis pas sûr(e) de moi.

• **Si je suis inscrit(e), je sais que je m'engage à :**

- Participer à 6 sorties avec l'option le soir en dehors des cours.
- Participer à des répétitions qui peuvent *parfois* avoir lieu sur mon temps libre (le soir, week-end, vacances).

Signature de l'élève :

• **FACULTATIF : Je veux ajouter quelque chose (vous pouvez écrire sur papier libre) :**

OPTION THEATRE – EXPRESSION DRAMATIQUE

INFORMATIONS GÉNÉRALES :

- Enseignement de **3 heures hebdomadaires de la seconde à la Terminale**
- **Environ 20 élèves** par niveau (nombre limité de places)
- **Deux professeurs** et un **comédien professionnel** assurent les cours.
- Enseignement délivré en partenariat avec **la Maison de la Culture d'Amiens (MCA)**
- Les cours se déroulent dans la salle Annette Denair (ciné-club) – 110 places.
- Pour le baccalauréat, coefficient 2 par année d'étude (première et terminale)

L'option facultative « théâtre et expression dramatique » propose aux élèves de :

✦ Découvrir et approfondir la pratique du théâtre.

Il s'agit de stimuler la **créativité** de l'élève par le **plaisir du jeu**. Des exercices variés sont proposés afin de découvrir les bases du jeu théâtral (occuper l'espace, placer sa voix, maîtriser son corps, ses gestes, son regard, se concentrer, mémoriser les textes, écouter le partenaire etc.). La découverte régulière de textes classiques et contemporains enrichit la formation.

✦ Développer un regard critique.

Le lycée propose **une dizaine de sorties culturelles** dans les théâtres de la région. Les élèves de l'option doivent en choisir au minimum six. Ces sorties favorisent la réflexion critique sur le travail du comédien, sur la mise en scène, la scénographie, les lumières, les costumes ... Il est parfois possible dans ce cadre de rencontrer des professionnels afin d'échanger sur le processus de création théâtrale.

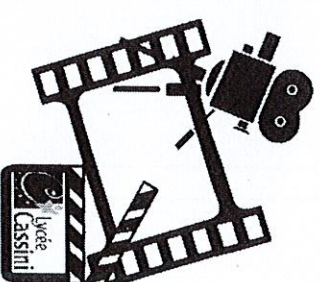
✦ Réaliser une présentation collective des travaux de l'année.

L'investissement dans le **projet collectif** est primordial et demande une **grande disponibilité**, notamment en période de répétitions qui précèdent les spectacles (répétitions le week-end et jours fériés). À la fin de chaque année, les groupes de l'option présentent au public leurs travaux.

Le nombre limité de places par niveau impose une sélection des élèves. C'est pourquoi, **un bref questionnaire** est à remplir au moment de l'inscription et à remettre au C.P.E.

Il s'agit seulement de mieux connaître la personnalité et les motivations de l'élève.

Option 2nde – Cinéma Audio Visuel (CAV) Au Lycée Cassini



QU'EST-CE QUE L'OPTION CINÉMA-AUDIO-VISUEL ?

Un enseignement artistique hebdomadaire de 3h en Seconde, en Première et Terminale générale et technologique

Un ensemble de cours d'analyse filmique et de pratique vidéo, constituant une double initiation au cinéma : aux films de tous genres que l'on découvre en tant que spectateur ; et aux films que l'on réalise en tant que cadreur, preneur de son, metteur en scène, monteur... Les cours sont donc à la fois théoriques et pratiques :

Des cours théoriques assurés par l'enseignant : analyse de grands films, présentation des genres (burlesque, comédie, comédie dramatique, films noirs ...), et des grandes périodes au cinéma (âge d'or d'Hollywood, Nouvelle Vague en France ...)

Des cours pratiques assurés par l'enseignant et des intervenants professionnels du cinéma : apprendre à écrire un scénario, une critique, à découper un film, à faire le story-board, initiation aux techniques d'animation, vocabulaire spécifique au cinéma, apprentissage du cadrage, prise de son, montage ...

QUELS SONT LES BUTS DE CETTE OPTION?

- Connaître et pratiquer un art majeur de notre temps.
- Parfaire des connaissances et des compétences artistiques
- L'option CAV est valorisante pour le dossier Parcoursup car le candidat peut y démontrer ses capacités d'engagement, de travail collaboratif, de créativité, ...
- L'enseignement optionnel est comptabilisé dans le cadre du contrôle continu pour le bac.

DOIT-ON AVOIR DÉJÀ ETUDIÉ LE CINÉMA POUR S'INSCRIRE?

Seule la motivation importe, aucune compétence préalable n'est attendue.

QUEL EST LE CONTENU DES COURS?

Il est fixé par le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale :
Emotions : Rire, pleurer, avoir peur au cinéma
Motifs et représentations : le personnage au cinéma
Écritures : le plan
Histoire et techniques : Trucage et effets spéciaux
Économie : les métiers du cinéma

POURQUOI CHOISIR L'OPTION CAV AU LYCÉE CASSINI?

- Des effectifs limités
- Du matériel audiovisuel de qualité (caméra numérique, perche son, fond vert...)
- Des intervenants professionnels pour encadrer les TP.
- Un partenariat avec la salle de cinéma Paul Lebrun de Clermont

Les élèves découvrent des lieux de cinéma (la Cinémathèque de Paris) ; ils participent également à des manifestations autour du cinéma : la Fête du court-métrage, Lycéens et Apprentis au cinéma...

Rentrée scolaire 2023-2024

➤ **Rentrée scolaire des élèves de seconde et de BTS**

Lundi 04 septembre 2023

Secondes : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

- Rentrée administrative avec le professeur principal
- Présentation de l'établissement et de ses règles de vie (jeu de piste)

de 12h30 à 13h30 Déjeuner

BTS 1ère et 2^{ème} année : de 8h30 à 17h30

NB : Mardi 05 septembre 2023, les élèves de seconde seront dispensés de cours

➤ **Rentrée des élèves de 1ère, de terminale :**

Mardi 05 septembre 2023

- **De 8h30 à 10h30 Rentrée** administrative avec le professeur principal
- **A partir de 10h30** Cours selon l'emploi du temps

➤ **Rentrée des apprentis :** Consultez les dates de rentrée sur le site de l'établissement

Le mercredi 06 septembre tous les élèves reprennent les cours selon l'emploi du temps



La photo de classe se déroulera le jour de la rentrée

Rentrée scolaire 2023-2024

➤ **Rentrée scolaire des élèves de seconde et de BTS**

Lundi 04 septembre 2023

Secondes : de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h30

- Rentrée administrative avec le professeur principal
- Présentation de l'établissement et de ses règles de vie (jeu de piste)

de 12h30 à 13h30 Déjeuner

BTS 1ère et 2^{ème} année : de 8h30 à 17h30

NB : Mardi 05 septembre 2023, les élèves de seconde seront dispensés de cours

➤ **Rentrée des élèves de 1ère, de terminale :**

Mardi 05 septembre 2023

- **De 8h30 à 10h30 Rentrée** administrative avec le professeur principal
- **A partir de 10h30** Cours selon l'emploi du temps

➤ **Rentrée des apprentis :** Consultez les dates de rentrée sur le site de l'établissement

Le mercredi 06 septembre tous les élèves reprennent les cours selon l'emploi du temps



La photo de classe se déroulera le jour de la rentrée